

PROGRAMME FEDER-FSE + 21-27

NOTE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Propos liminaires : Pour être éligible le porteur de projet doit fournir une note explicative justifiant de la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.



Merci de ne remplir que le(les) volet(s) concerné(s) par le dossier de demande de subvention FEDER entre le Volet I] et le Volet II]. Le Volet III] peut être complété au choix du porteur de projet.

I] VOLET « INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DE PRODUCTION »

La note devra expliquer la prise en compte d'éléments caractéristiques tels que l'usage, l'utilisation ou encore la durabilité des équipements etc.

En exemple, 3 grands domaines quantitatifs non cumulatifs et non exhaustifs peuvent être mis en valeur, tels que l'énergie, l'utilisation d'eau et le traitement des déchets.

a) **MACHINE 1**

b) **MACHINE 2**

c) **MACHINE 3**

d) **MACHINE 4**

e) **MACHINE 5**



AG BFC - FEDER – 2021/2027

f) **MACHINE 6**

g) **MACHINE 7**

h) **MACHINE 8**

i) **MACHINE 9**

j) **MACHINE 10**

II] VOLET « INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS »

La note devra préciser, selon le type de projet¹, **les moyens mis en œuvre s'inscrivant dans une démarche durable** (exemples : limitation de l'artificialisation des sols – matériaux utilisés – gestion et consommation de fluides – gestion de l'eau, etc.). De plus, vous pouvez utiliser le « Dossier de Consultation des Entreprises » ainsi que les études thermiques portant sur votre projet. Les éléments ne sont pas cumulatifs, libre choix au porteur de projet.

TYPE DE PROJET :

¹ Construction neuve, extension neuve, rénovation, réhabilitation.

III] VOLET « ACTIONS ANNEXES »

Outre les données portant exclusivement sur l'opération présentée, le porteur de projet peut également valoriser des actions annexes afin de démontrer son implication dans la prise en compte des enjeux environnementaux.